



Libération du Bonhomme

le Petit BONHOMMIEN

N°323

Février 2025

Actualités et événements à venir :

Pour débiter cette année 2025, nous vous partageons dans ce numéro quelques nouveautés : Notre nouvelle garde forestière territoriale, le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement vers le SDEA, et deux rendez-vous à ne pas manquer : la conférence sur les

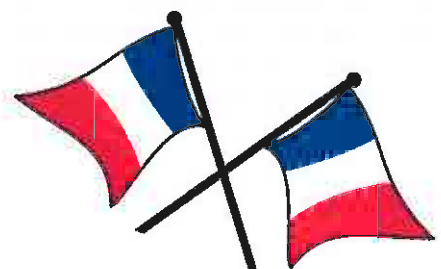
Passeurs Du Pays **Welche**

le 22 février, dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération du Pays Welche, et une soirée Carnaval organisée par le Comité des Fêtes le 22 mars.

Retrouvez également quelques informations concernant la vie du village et l'avancement des projets en cours, avec notamment le plan de financement de notre future aire de jeux et d'activités sportives, sur le haut de la place de la salle des fêtes !

SOMMAIRE:

- p.2 à 8 : Vie municipale
- p.9 à 12 : Vie Culturelle
- p. 13 : Vie de l'école
- p. 14 : Patrimoine Historique
- p. 15 à 18 : Autres infos utiles



Une nouvelle garde forestière ONF pour Le Bonhomme

Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouvelle garde forestière communale lors de la cérémonie des vœux du Maire début janvier, et lui avons demandé de nous transmettre une petite présentation, afin de faire plus ample connaissance.

« Laure Claudel, 49 ans; je vis actuellement à Colmar dans la maison où j'ai grandi. J'ai travaillé longtemps à Riquewihr en famille, dans l'hôtel que mes parents ont créé et dont mon (unique) frère est toujours gérant.

Après une vingtaine d'années dans l'hôtellerie j'ai eu envie de changer d'activité. Je passais beaucoup de temps en forêt à cette époque et une rencontre avec un forestier m'a permis de découvrir ce métier, et j'ai tout de suite accroché. J'ai alors suivi le cursus de BTS Gestion forestière par correspondance, tout en maintenant mon activité professionnelle. Après obtention de mon diplôme en 2019 j'ai eu un premier poste dans la marne champenoise, puis en Moselle à l'Agence Travaux de l'ONF. Ces deux expériences ont été riches, autant humainement que techniquement.

Le poste du Bonhomme s'est libéré alors que je cherchais à me rapprocher du secteur colmarien, coté montagne ; j'en ai demandé plusieurs et c'est celui-ci qu'on m'a attribué. Ce que j'ai trouvé très drôle car mon père est originaire du Bonhomme. Mon grand père Jean travaillait à la fromagerie avec son cousin Minox (dont je ne me rappelle plus le prénom!). Mon père, Jean Paul, a quitté le village assez jeune en raison d'une scolarité effectuée en pensionnat, alors il ne se rappelle plus trop, mais il a quand même la mémoire des personnes de sa génération que je rencontre, c'est assez chouette de pouvoir en discuter avec lui.

Ma famille a quitté le Bonhomme au début des années 60 pour s'installer à Colmar, mais a gardé un temps la maison des Bagenelles occupée maintenant par la famille Bato, et j'y ai passé beaucoup de temps en week end ou en vacances; c'est donc un peu de mon enfance que je retrouve en venant ici.



D'un point de vue plus professionnel, j'ai la chance d'hériter de la gestion d'un très beau patrimoine forestier, et mon objectif est de pérenniser celui-ci. Cela représente un gros enjeu, surtout avec les évolutions climatiques actuelles qui sont inédites pour le monde forestier. Je reste cependant assez sereine sur le sujet, car je vois bien que les forestiers et les scientifiques (CNRS, INRAE...) travaillent ce concert et que de cette synergie se dégagent déjà des pistes pour la forêt future.

Laure Claudel
Technicienne Forestière Territoriale
Unité territoriale de Kaysersberg
Triage du Bonhomme
Tél : 07 76 91 86 04
www.onf.fr

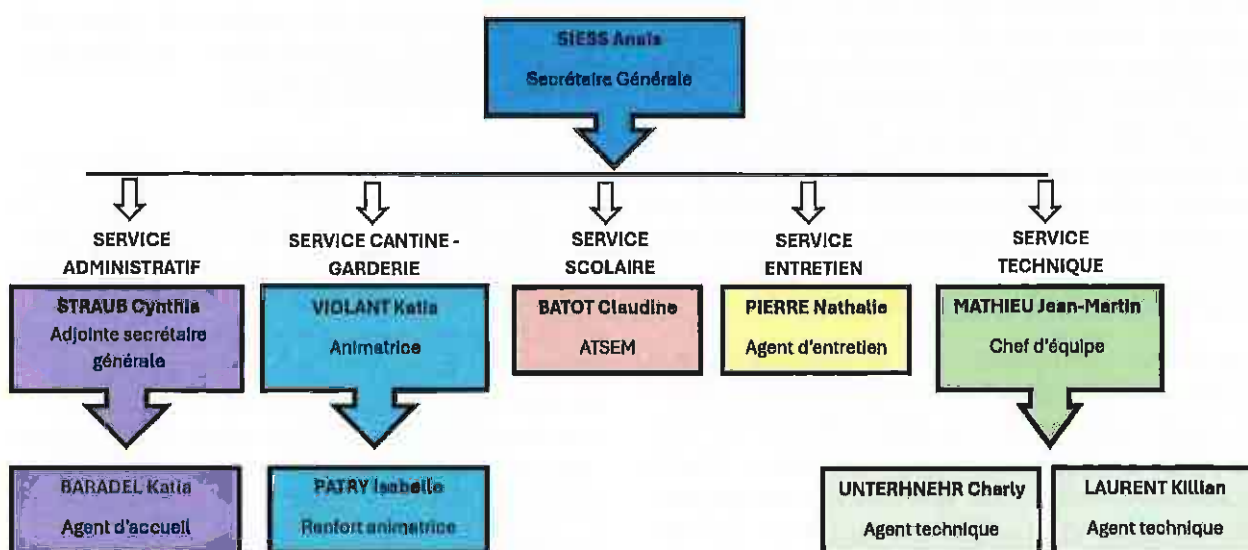
ZOOM SUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

Afin de mieux comprendre qui fait quoi à la Mairie, Cynthia STRAUB, adjointe à la secrétaire générale Anaïs SIESS, vous propose une série d'articles concernant notre personnel municipal.

Pour démarrer, nous avons choisi de vous présenter l'organigramme général de la Mairie et ses différents services :



Organigramme général des services :



CONTACT MAIRIE : Attention, votre mairie a modifié son adresse e-mail.

Pour la contacter : mairie@lebonhomme.fr

Appel à votre générosité, de la paroisse

Le Conseil de Fabrique vous adresse un appel à dons, afin de l'aider au niveau des charges de chauffage de la paroisse du Bonhomme, qui comme vous l'imaginez, sont importantes :

En espèces ou par chèque à l'ordre du Conseil de Fabrique.

Vous voudrez bien préciser si vous souhaitez un reçu fiscal.

D'avance, le Conseil de Fabrique vous remercie !

Vous pouvez déposer vos enveloppes à la Mairie.



Transfert des compétences « Eau & Assainissement » : un choix stratégique pour l'Avenir

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 impose aux communes de transférer certaines compétences, notamment celles liées à l'eau et à l'assainissement, à une structure intercommunale d'ici le 1er janvier 2026. Pour notre commune, deux options se présentaient : la Communauté de Communes et le Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA).

La Communauté de Communes ne dispose pas des ressources nécessaires pour gérer efficacement ces compétences. Son unique alternative aurait été de recourir à un partenaire privé, tel que la Colmarienne des Eaux, ce qui aurait pu compromettre la qualité du service public. En revanche, le SDEA, en tant que structure publique, est bien équipé pour assumer ces responsabilités. Il garantit un prix juste pour les usagers et permet aux élus locaux de conserver un pouvoir décisionnel sur les tarifs et les investissements.

Face à ces considérations, la Municipalité a décidé de transférer les compétences « eau » et « assainissement » au SDEA dès le 1er janvier 2025, plutôt qu'en 2026. Ce choix stratégique vise à éviter une gestion par un prestataire externe, qui aurait pu nuire au service public et réduire l'influence des élus municipaux sur les décisions concernant ces services. En effet, si le transfert avait eu lieu en 2026, la Communauté de Communes aurait pris le relais, laissant à la Commune de Le Bonhomme une voix minoritaire dans un ensemble de 27.

Depuis le 1er janvier 2025, le SDEA gère donc désormais les réseaux d'eau et d'assainissement pour la commune du Bonhomme, prenant en charge toutes les problématiques rencontrées par les usagers, telles que les fuites ou les obstructions.

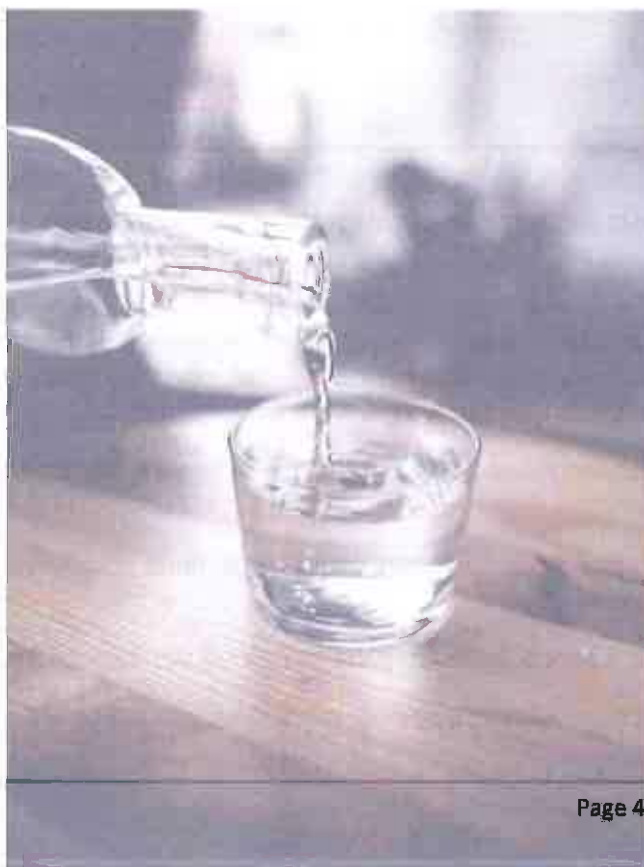
Il est important de noter que la Commune, toujours propriétaire de ses terrains, reste propriétaire de ses ressources en eau, ce qui constitue un atout précieux pour le village.

Le SDEA est un établissement public de coopération qui regroupe de nombreuses communes et groupements de communes en Alsace-Moselle. Avec 80 ans d'expérience, il dessert plus d'un million d'habitants et emploie 740 salariés spécialisés dans le cycle de l'eau.



Son modèle de gestion repose sur des valeurs de responsabilité, de proximité, d'excellence et de solidarité, garantissant ainsi une gestion durable et efficace de l'eau.

Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » au SDEA représente une avancée significative pour la Commune de Le Bonhomme. Cette décision, fruit de réflexions approfondies et de débats au sein du Conseil Municipal, vise à renforcer la gestion publique locale de l'eau tout en assurant une qualité de service optimale pour les usagers. Les élus continueront de piloter les investissements et de prendre des décisions tarifaires, en collaboration avec les services du SDEA, garantissant ainsi une gestion transparente et responsable de cette ressource vitale.



Concrètement, qu'est-ce qui change pour vous ?

Vos élus restent au cœur de la décision

Les tarifs et les investissements continueront d'être votés par vos élus qui, avec l'appui des services du SDEA, resteront également à votre écoute pour répondre au mieux à vos attentes et vos suggestions.

Un guichet de proximité

Pour conforter la proximité des interventions et du service, le SDEA intervient depuis l'antenne de **SIGOLSHEIM, Commune de Kayersberg-Vignoble, Espace Pluriel**
11 rue Saint-Jacques. (les mardis et jeudis 8h30-12h / 13h30-16h30)

En parallèle, le SDEA met à votre disposition son **accueil téléphonique dédié, disponible du lundi au vendredi de 07h30 à 17h30 :**

Service Usagers/Clients 03.88.19.29.99

Urgences 24/24 / 7j/7 : 03.88.19.97.09

Une facture unique Eau et Assainissement
Votre facture d'eau et assainissement sera émise dans son intégralité **par le SDEA** à partir du 1^{er} janvier 2025.

Attention, cette année, la première facture portera sur **8 mois**, et la suivante sur **4 mois**.

100 % de l'argent consacré à l'eau reste à l'eau

Au SDEA, le prix de l'eau permet de couvrir les charges réellement supportées par le service et aucune autre dépense. Les excédents sont intégralement réinvestis pour l'entretien du réseau et l'amélioration du service d'eau et d'assainissement.

Le SDEA, acteur local de référence du cycle de l'eau, c'est en 2024 :

- ◆ 80 ans au service de l'intérêt général
- ◆ 744 communes membres
- ◆ 1 080 000 habitants desservis
- ◆ 740 salariés à votre service
- ◆ 3 Départements
- ◆ 5 centres
- ◆ 6 antennes de proximité

Fort d'une double culture de service public et d'entreprise, le SDEA véhicule par l'engagement de vos élus et le professionnalisme de ses agents des valeurs :

- de responsabilité,
- de sens du service public,
- de proximité,
- d'excellence,
- de solidarité.

Ces valeurs véhiculées s'inscrivent dans le but de toujours mieux répondre à vos besoins.

Un espace en ligne sécurisé

Vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches en ligne sur le site Internet www.sdea.fr, où vous trouverez également des conseils pratiques pour maîtriser votre consommation ainsi que les documents de référence.



Mes démarches

 **JE PAIE MA FACTURE**

- J'emménage / Je déménage
- Je relève mon compteur
- Je crée mon espace client
- Je demande une intervention



Mes contacts

 **JE CONTACTE LE SDEA**

- Je fais face à une urgence
- Je consulte la FAQ

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 31 Janvier 2025

FINANCES - PLAN DE FINANCEMENT ET SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE L'AIRE D'ACTIVITES INTERGENERATIONNELLE

Depuis juillet 2024, le plan de financement pour le projet d'aménagement d'une aire d'activités intergénérationnelle a été adopté par le Conseil Municipal.

Suite aux notifications de subventions de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace, du refus de subvention de la part de l'Agence du Sport et d'une possibilité de subvention complémentaire nouvellement ouverte par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale à hauteur de 5.000 €, la mise à jour du plan de financement est approuvé à l'unanimité tel que suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AMENAGEMENT D'UNE AIRE INTERGENERATIONNELLE

| | Montant HT | Montant TTC (TVA 20%) |
|---------------------|-------------|-----------------------|
| Montant des travaux | 68 597,50 € | 82 317,00 € |

| | |
|--------------------------|-------------|
| Limite 80% subvention HT | 54 878,00 € |
|--------------------------|-------------|

| Organisme | Subvention | Montant prévisible |
|--------------------------------|--|--------------------|
| Etat | DETR (20%) | 13 719,50 € |
| CeA | FCA | 16 971 € |
| Région* | Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires | 13 719,00 € |
| CAF | APP 2024 - Aire de jeux terrain multi sports | 5 000,00 € |
| TOTAL SUBVENTION | | 49 409,50 € |
| Fonds propres communaux sur HT | | 19 188,00 € |
| TOTAL SUR HT | | 68 597,50 € |

Les travaux de décaissement, drainage et préparation du terrain vont démarrer dès que la météo le permettra, et la mise en place des structures de jeux et d'activités sportives est prévue en mai.

| | | |
|---------------------------------|---------|-------------|
| Montant FCTVA | 16,404% | 11 252,73 € |
| Reste à charge communal sur TTC | | 21 654,77 € |

FINANCES - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

- L'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK) demande un montant de 510 € (pour 5 élèves à raison de 10,20 € par mois et par élève) ;
- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) demande un montant de 180 € (9 sapeurs-pompiers volontaires actifs à raison de 20 € par sapeur-pompier volontaire) ;
- La Banque Alimentaire du Haut-Rhin (BA68) nous sollicite également pour un montant libre. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions à l'EMVK ainsi qu'à l'UDSP du Haut-Rhin, car elles sont des associations locales dont les usagers peuvent bénéficier directement. Nous refusons la subvention à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, car le CCAS de LE BONHOMME subventionne déjà l'antenne locale des Restos du Cœur.

FINANCES - ECOLE : SUBVENTIONS POUR LES PETITS-DEJEUNERS :

Monsieur le Maire explique qu'une demande de la Directrice d'école a été reçue afin de subventionner les « petits-déjeuners / goûters » scolaires à raison de 300 € versés à la coopérative scolaire. Les parents financeraient également la somme de 300 € (soit 20 € par enfant/an).

La somme de 20 €/enfant/an correspond à la somme que les parents versaient les années précédentes avant le changement d'Institutrice et la fusion de Direction.

Le Conseil Municipal décide d'accorder cette subvention, sous réserve que les fournitures proviennent des commerces les plus locaux possibles.

FINANCES - PROJET RECONSTRUCTION DU CHALET DES BUCHERONS APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de reconstruction du chalet des bucherons.

Le chalet des bucherons actuel montre des signes certains de vétusté et a déjà fait l'objet d'un renforcement d'urgence. D'un commun accord, il a été souhaité de retenir le projet de reconstruction du chalet des bucherons afin que ce bâtiment, recueillant l'intérêt des usagers et l'historique de la commune, demeure.

Afin d'engager ce projet et étant donné l'ampleur des travaux de démolition et de reconstruction, ainsi que leur technicité et les normes à satisfaire, il est proposé de recourir à une assistance à maître d'ouvrage (AMO).

Après consultation, il s'est avéré qu'un maître d'œuvre local est intéressé par le projet et a fait une proposition en ce sens :

- Phase de présentation (prise de contact, définition sommaire du projet, visite et analyse du bien) : offerte

- Phase conception (relevés topographiques, mise en plan, esquisses, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, notice détaillée et estimation budgétaire par lot, présentation au maître d'ouvrage, réalisation des démarches administratives) : 7.000 €
- Phase préparation (plans d'exécution, dossier appel d'offres, consultation des entreprises, assistance à passation des marchés de travaux) : 2 950 €
- Phase exécution (assistance planification, suivi de chantier, visites et réunions de chantier, assistance à la réception d'ouvrage) : 10% du montant des travaux HT.

Ce tarif s'entend hors intervention d'autres bureaux d'ingénierie et hors études techniques.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'honoraires en date du 06/12/2024 d'ALTITUDE CONSTRUCTIONS et affirme sa volonté de s'engager dans le projet de reconstruction du Chalet des Bucherons, en recourant à l'assistance d'un maître d'œuvre.

NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS - MODALITES DE LOCATION

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2024, le point concernant la location de la salle des associations et notamment l'approbation de sa convention d'utilisation avait été reporté à la présente réunion.

Au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie, dans les locaux de l'ancienne école primaire, a été réalisée en régie par les agents techniques, une nouvelle salle pour les associations. Celle-ci permet notamment d'éviter l'occupation de la Salle des Fêtes lors des réunions de ces dernières, dans un cadre convivial et chaleureux. Cela évite également le nettoyage fastidieux de la Salle des Fêtes, charge aux associations, pour une réunion ne nécessitant pas l'utilisation d'une si grande salle. La location s'effectue gratuitement pour les associations de Le Bonhomme.

Lors des débats, la volonté de réserver cette salle aux associations et entreprises de Le Bonhomme est ressortie, ainsi que son inaccessibilité aux particuliers. Il était également acquis que l'usage de cette salle ne doit pas être festif, que la consommation de boissons et d'alimentation sera limitée au « café de bienvenue », aucun repas ne pourra s'y dérouler. La seule exception concernerait des ateliers professionnels de dégustation ou de découverte du goût, de la nutrition et de la diététique, etc. Par ailleurs, cette salle ne sera disponible que les jours ouvrés et hors week-end. Un projet de convention est donc validé, prenant en compte ces différents points, par l'ensemble du Conseil Municipal. Il est également décidé d'un tarif de 80 € par jour de location de la Salle des associations pour les entreprises et les associations extérieures au village.

La prochaine réunion du Conseil Municipal
aura lieu le **Vendredi 21 mars à 19h** en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr
ou sur simple demande à la mairie.

Emplois saisonniers :

La Municipalité propose comme chaque année, des postes de saisonniers, sur des contrats de **15 jours à temps plein**, pour les mois de juin à septembre.

Plusieurs postes aux services techniques, mais aussi aux services administratifs.
A partir de 18 ans.

Merci de transmettre votre CV et lettre de motivation **avant le 31 mars 2025.**

Merci d' adresser votre candidature à :
Monsieur Le Maire
Mairie de Le Bonhomme
61, rue du Spahis Algériens
68650 LE BONHOMME
Ou par e-mail sur :
administration@lebonhomme.fr

REPAS DES AINES : LE 30 MARS 2025

La Municipalité invite toutes les personnes de plus de 70 ans au traditionnel **Repas des Aînés, le dimanche 30 mars, à partir de 11h30.**

Un succulent menu concocté par l' Hôtel de la Poste et pour le dessert par la Boulangerie l' Ancienne est prévu, de quoi passer ensemble un très bon moment de convivialité !

Si vous n'avez pas reçu d'invitation, n'hésitez pas à le signaler en Mairie (03 89 47 51 03), les oublis peuvent arriver ! **Inscription possible jusqu'au 3 mars 2025.**

POMPIERS DU BONHOMME : La Sainte Barbe !

La Sainte Barbe a eu lieu le 18 janvier au Bonhomme. Elle a débuté à 17H par une messe en l'église St Nicolas du BONHOMME, suivie à 18H de la cérémonie protocolaire au monument aux morts place de Kernilis afin de remettre les grades suivants :

- grade de caporal MASSERAN Chloé
- grade de 1er classe FUENTES Johan et fourragère, ainsi que la remise d'insigne de chef de corps au Sergent MATHIS Alexandre.

Etaient présents M. le Maire et M. MAURER adjoint au Maire, M. l'adjoint de la compagnie 1 du SIS 68 Lieutenant RITZENTHALER Nicolas, M. Le Commandant WALTER Jacky président de la section territoriale de l'UDSP, M. le Lieutenant VILMAIN Lionel chef de centre du CS LAPOUTROIE, et les pompiers actifs et vétérans du CPI LE BONHOMME.

S'en sont suivies les allocutions et la soirée festive à la salle des fêtes Marcel MATHIS.



Pour toutes les personnes intéressées pour rejoindre nos rangs, le Sergent MATHIS Alexandre reste à votre disposition pour les différentes questions ou alors il vous suffit de remplir le formulaire de renseignement sur le site <http://www.sdis68.fr> et vous serez recontacté par la suite.



Un rendez-vous à ne pas manquer :



NOUS AVONS RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE
80^e Anniversaire de la libération du Pays Welche



LES PASSEURS DU PAYS WELCHE

Conférence du programme du 80^e anniversaire de la libération du Pays Welche qui a obtenu le LABEL MISSION LIBÉRATION de l'État



Entrée libre. Un plateau sera à disposition. Le montant collecté sera reversé

Samedi 22 février 2025 à 20h00

Salle des fêtes LE BONHOMME

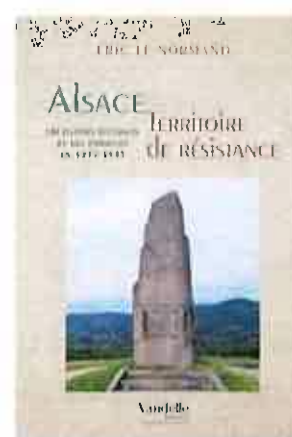
Éric LE NORMAND

Professeur d'histoire

AERIA
Association pour des Etudes sur
la Résistance Intérieure
des Alsaciens

Présentera une des spécificités de la Résistance dans le pays Welche, celle des « Passeurs » des secteurs de la vallée d'Orbey et du Bonhomme.

Ces personnes « Passeurs » qui aux périls de leurs vies ont organisé l'évasion de réfractaire à l'occupant ou d'évadés, du Pays Welche occupé par les nazis vers la zone libre



Une soirée Carnaval au Bonhomme :

Le Comité des Fêtes organise une **soirée CARNAVAL** cette année !
Au programme : bal, animé par un DJ,

le samedi 22 mars, à partir de 19h,

à la salle des fêtes.
Entrée : 5 €.

Buvette sur place et food truck pour vous restaurer.

**Venez nombreux ,
et surtout : venez déguisés !!!**



Par ailleurs, le Comité des fêtes organise son **Assemblée Générale** le **vendredi 14 mars**, dans la salle des associations (au rdc sous la mairie), à partir de 19 h. Y seront abordés les événements 2024 et 2025, les comptes de l'association ainsi que les investissements à prévoir.

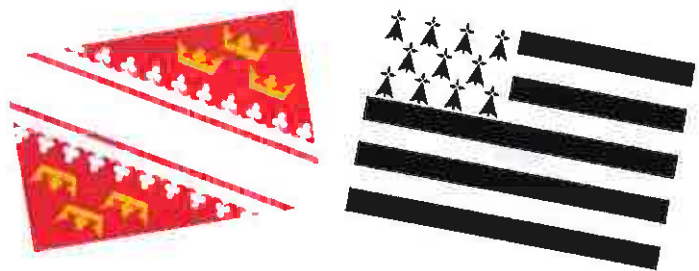
Comité de Jumelage :

« Nous aurons le plaisir d'accueillir du **jeudi 29 mai au dimanche 01 juin 2025**, un groupe d'une quarantaine de bretons de Kernills, à l'occasion des festivités du 45^{ème} anniversaire du jumelage.

Le Comité »



Nous vous communiquerons plus d'informations lors du prochain Petit Bonhommien.



Une nouveauté au Bonhomme :

L'école de l'Art du Soi

Située à La Graude, tout proche du Col des Bagenelles, au Bonhomme, cette nouvelle structure vous propose différents ateliers et enseignements :

www.lartdusoi.fr

Parrainé par le Label
Persomed - Le Soin Humain
www.persomed.fr
CYR BOE, www.atelierdafontenay.com

INFOS & RESA
artdusoi26@gmail.com
Emmanuelle:
0610075782

L'ESPRIT DE L'ENSEIGNEMENT

L'art du soi est une école consacrée au développement de la **conscience humaine**. Elle s'appuie sur des domaines ancestraux tels que les arts, le yoga, les arts martiaux et la philosophie, qui sont **des disciplines universelles**. Dans l'épopée de cette praxis, l'Art et la Connaissance sont pris dans leur **sens originel** et témoignent d'un modèle servant d'instrument **pour l'homme de tout temps** qui voudrait apprendre à **se connaître** le monde, les autres et soi soi-même.

ECOLE DE L'ART DU SOI

DES RIVIERES POUR SE DEVENIR

ATELIER PRATIQUE

Le décodage biographique, c'est quoi ?

Le 9 mars de 9h30 à 17h

(participation sur inscription 50 euros)

Adresse :

La ferme - Col des Bagenelles
68650 LE BONHOMME

Nous traversons la Vie en rencontrant toutes sortes d'événements et de personnes qui sont autant de formes d'humanités proposées à notre ressenti, à nos idéaux, à nos représentations et à nos engagements.

Nous avons tous en nous des « points de repères » qui permettent d'évaluer notre vie propre.
A défaut, nous les cherchons ...

La conférence proposée sera l'occasion de présenter comment éclairer la perception de notre chemin de vie au travers d'événements factuels que nous pensons souvent aléatoires et dont nous ne savons pas qu'ils sont régis par des lois.

A partir d'événements datés de sa biographie personnelle, il est possible, avec quelques connaissances, de comprendre et de ressentir l'impact de ces lois et processus d'évolutions individuels, qui sont en nous et que nous pressentons, sans avoir au quotidien la conscience réelle de leur mode de survenue et de leur impact.

Au travers de la structure cachée de notre Vie, nous dévoilerons ensemble les enjeux d'avenir inhérents à chacun. Il vous sera présenté comment il est possible d'objectiver et d'entrevoir une intelligence qui œuvre dans la complexité d'une vie qui nous aime plus qu'on ne le croit.

INFOS

artdusoi26@gmail.com

Emmanuelle:

06 10 07 57 82

INAUGURATION

L'ART DU SOI

DES RIVIERES POUR SE DEVENIR

Le 8 Mars 2025

Adresse:

Pôle Médical LE MESS Centre de rééducation
40 Avenue du Général de Gaulle 68000 COLMAR

Entrée libre

16h Accueil

16h30 "Art, santé et bonheur"

Conférence Dr. Pascal Gleyze

17h30 La Médecine Intégrative

Conférence Dr. Viviane Olbrest

18h30 COLLATION & Verre de Bienvenue

19h Présentation de L'Ecole de l'Art du Soi

Emmanuelle de GASQUET Fondatrice de l'Art du Soi

L'esprit de l'école & les activités proposées

Chant * Musique * Ecriture * Art de la parole * Yoga intégral

Méditation * Philosophie * L'Art de la Communication

La métamorphose du destin

19h30 Les lois de la biographie

Conférence inaugurale Mr. CYR BOE

20h30 Concert "Murmure d'oraison"

CONCERT Chant Piano Poésie



www.lartdusoi.fr

Parraine par le Label

Persomed - Le Soin Humain

www.persomed.fr

CYR BOE www.atelierduantenay.com



VIE DE L'ECOLE

Retour sur la fête de Noël :

Le vendredi 20 décembre a eu lieu le goûter de Noël à l'école du Bonhomme. Le matin, des douceurs ont été préparées par les élèves avec l'aide de leur ATSEM, Claudine. Celles-ci ont ensuite été savourées avec les parents en début d'après-midi. Après cet instant gastronomique, des tables de jeux ont été dressées pour permettre à chacun de s'amuser en petits groupes aléatoires de tous âges et niveaux.



Entre les confidences et les fous rires, il a été révélé que le Père Noël avait décidé d'offrir, un peu en avance, à chaque enfant de l'école, un beau livre. Leur maîtresse, Lucille, leur a remis en main propre avant d'annoncer officiellement, dans la joie générale, le début des vacances de Noël.

A la rentrée de janvier, les activités scolaires ont repris. Entre cours sur table, arts plastiques, école de la forêt et médiathèque, les belles têtes de nos chers écoliers ont continué de se développer dans la bonne humeur. En janvier, les rois ont été tirés et en février les crêpes ont volé faisant ainsi honneur à nos traditions culinaires ... pour le plus grand



Inscriptions rentrée 2025 :

> Inscriptions Ecole du Bonhomme :

Maternelle - CP - CE1 :

MARDI 25 FEVRIER DE 8H30 à 11H30

> Incriptions école Lapoutroie du CE2 au CM2 :

Les créneaux proposés étant déjà passés, n'hésitez pas à prendre rdv avec Mme La Directrice !

Si vous n'êtes pas disponibles sur ces créneaux, vous pouvez contacter la directrice pour trouver une autre date. :

- ♦ en appelant le 03 89 47 50 87 ou le 03 89 47 22 93.
- ♦ Vous pouvez également envoyer un e-mail sur : ce0681291j@ac-strasbourg.fr

Les parents voudront bien apporter les documents suivants :

- le carnet de vaccinations
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de la famille

Les futurs élèves seront les bienvenus lors de l'inscription, pour visiter les locaux !

Le Château de Wildenstein

Dans la vallée de la Thur, à une heure de route du Bonhomme se trouve le petit village de Kruth, avec son petit lac à proximité, et ses montagnes environnantes, il offre de belles promenades et panoramas. Situé sur une colline rocheuse isolée se trouve les ruines d'un ancien ouvrage de pierre datant du Moyen-Age, le château de Wildenstein.

Aussi appelé château du Schlossberg, il est mentionné pour la première fois dans l'Histoire en 1312 comme étant la propriété d'Ulrich III, comte de Ferrette. Il fût donné ensuite à un certain Pierre de Bollwiller et resta dans cette famille jusqu'en 1536 date à laquelle il était presque déjà en ruine avant d'être restauré et adapté à la nouvelle guerre dominée par les armes à feu.

Lors de la guerre de Trente Ans, il fût plusieurs fois disputé par les français et les suédois. Il est finalement détruit par ces derniers en 1644 puis utilisé comme carrière pour la construction dans les villages voisins.

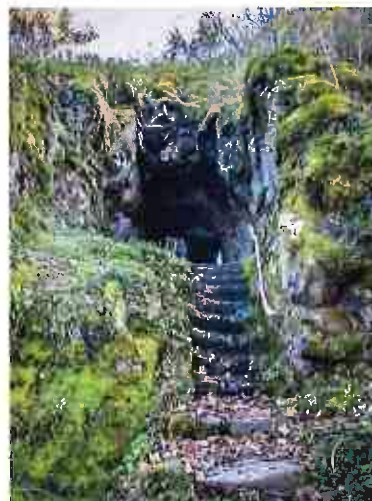
Mais au-delà de son histoire assez commune pour un ouvrage de cette époque, c'est bien son emplacement qui a piqué ma curiosité lors de ma visite sur place, en effet, niché à 666m d'altitude, il occupe la totalité d'un petit sommet complètement isolé au centre de la vallée et en plus de l'aspect stratégique permettant aux défenseurs de n'avoir aucun angle mort avec une vision de tous côtés et en contrebas, il offre une vue toute à fait originale sur



Le Petit Bonhommeien

Car depuis ce petit éperon rocheux nous pouvons apercevoir la géologie du terrain et de la vallée qui se trouve être très plate et creusée entre les montagnes, cela s'explique par le fait que nous sommes situé sur un ancien fond de mer peu profonde et que la fonte des glaces en creusant dans la roche à épargné la colline du Wildenstein, permettant bien plus tard à l'homme d'ériger le monument. Le site nous offre à la fois un point de vue historique mais aussi géologique très intéressant, en plus de sa beauté et de sa tranquillité.

Pour en revenir au château en lui-même, il ne reste que peu de choses comme la base des murailles extérieures, un mur de soutènement à l'est de la cour inférieure, des escaliers menant probablement à une petite chapelle et le tunnel creusé à même la roche servant d'entrée principale.



Tunnel d'entrée principale du château du Wildenstein.

Nous pouvons néanmoins imaginer la disposition de l'ensemble et l'usage de certains bâtiments comme les écuries ou le système d'ouverture de la grande porte.

Pour la petite anecdote, au début la montée au château, nous sommes invités à emporter avec nous une pierre, pour la laisser au sommet, selon les indications données, elles serviront un jour à reconstruire le château ou tout du moins une partie. J'espère que ce projet aboutira. Quoi qu'il en soit, il est toujours bon et apaisant, de retrouver dans ce genre de lieu, un petit morceau d'Histoire, de découverte et de tranquillité. Alors j'espère avec ces quelques lignes vous avoir donné envie d'ajouter votre pierre à l'édifice.

Julien Roman.

AGRICULTURE

Un comité local pour accompagner les installations et transmissions agricoles dans le Pays Welche et le Val d'Argent

Nous sommes des élus, agriculteurs, acteurs du monde associatif, citoyens qui partageons une préoccupation commune pour une vision d'avenir partagée pour l'agriculture de montagne dans nos deux vallées. Nous souhaitons une agriculture diversifiée, paysanne, qui nourrisse tous les habitants de nos vallées par des aliments de qualité, produits dans le respect de l'environnement et des paysages. Nous souhaitons soutenir un réseau de fermes dynamiques portées par des agriculteurs et agricultrices qui vivent de leur métier, sont heureux et respectés pour leur rôle indispensable à la vitalité de notre territoire.

Nous constatons des situations diverses selon nos villages : là les agriculteurs vieillissent, peinent à trouver des repreneurs et à aborder la question du départ en retraite, ici des jeunes s'installent et ont besoin de surfaces pour se développer et garantir leur approvisionnement en fourrage. Les porteurs de projet, de plus en plus nombreux à être non-issus du monde agricole, se heurtent à la difficulté d'accéder au foncier, à l'information, à du conseil et cherchent une aide pour ouvrir des portes qui leur restent parfois closes sans réelles raisons.

Au sein du groupe que nous avons nommé « Comité local installation transmission en Pays Welche et Val d'Argent », nous avons le projet de nous mettre collectivement en action avec et aux côtés des agriculteurs pour soutenir et accompagner le renouvellement des générations en lien avec les objectifs de résilience, d'adaptation au changement climatique, d'autonomie alimentaire des territoires, d'accès pour tous à une alimentation saine et locale.

La dernière action du comité fut l'organisation d'un café transmission au foyer St-Martin à Lapoutroie le 21 janvier dernier. Cet événement a permis à des cédants et porteurs de projet d'entendre le témoignage d'Hubert, Emilie et Simon de la ferme Pierrelveclin-Basler qui ont pu transmettre de précieux conseils sur les différentes passations sur la ferme en 2013 et 2016. Merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette matinée qui a été un franc succès.

En attendant de nouveaux événements dans les vallées, ne loupez pas la suite :

>> Projection du film documentaire "Transmettre" réalisé sur la ferme du Runtzenbach dans la vallée de Saint-Amarin (68) : le 20 février à La Bouilloire à Marckolsheim, le 22 février à la MJC Espace le Trèfle à Ungersheim et 13 mars au Bel Air à Mulhouse.

>> Formation "Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer les conditions favorables" : les 27 et 28 février et 11 mars à Muttersholtz -, + d'info : romane.roosz@ardeargrandest.fr

Que vous soyez porteurs d'un projet agricole ou futur cédant et que vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas à nous contacter.



Périmètre d'action du comité local

Contacts

Comité local : clit-payswelche-valdargent@terredeliens.org

Sophie Henck, chargée de mission à Terre de Liens Alsace et animatrice du comité : s.henck@terredeliens.org - 06 30 15 69 76.

Les membres du comité
Pas à pas, vallée de la Weiss en Transition
Communauté de communes du Val d'Argent
Commune de Lapoutroie
Commune de d'Orbey
Terre de Liens Alsace

Ainsi que des agriculteurs et agricultrices engagés à ce jour dans le comité local à titre individuel





Les Centrales Villageoises de la Vallée de la Weiss et d'Alsace Centrale informent

Les Centrales Villageoises sont des SAS citoyennes qui ont pour objectif de développer les énergies renouvelables en finançant l'installation de centrales photovoltaïques ou tout autre ENR.

Les Centrales de la Weiss et Centrales d'Alsace centrale s'associent dans une opération de commande groupée de kits photovoltaïques produits et vendus par SOLARCOOP, société coopérative qui a des objectifs similaires aux leurs. Les kits permettent de mettre en œuvre un ou plusieurs panneaux selon les besoins, très simplement, pour produire de l'électricité qui sera employée en autoconsommation. La commande groupée a pour but de réduire drastiquement le coût de livraison des kits en centralisant les livraisons en une seule opération.

Les Centrales Villageoises de la Weiss ont déjà réalisé, en 2022 et 2023, des « commandes groupées » de kits solaires. Au terme de ces opérations, plus de 120 installations nouvelles ont été réalisées sur notre territoire et au-delà : chaque kit produit aujourd'hui de l'électricité chez des particuliers qui consomment immédiatement cette énergie et, par voie de conséquence, économisent sur leur consommation de courant achetée au réseau électrique.

Un peu de technique sur les kits : les kits proposés par Solarcoop sont des équipements prémontés : chaque client devra, après livraison groupée, assurer la finalisation du montage (opération très simple, sans besoin de compétences particulières dans la majorité des cas, branchement sur une prise de courant du lieu d'installation)

Les Centrales Villageoises ont décidé de relancer une **nouvelle proposition de commande groupée** qui va se dérouler dans les prochaines semaines. Voici les principales étapes prévues :

- **22 janvier 2025 à 19h : webinaire.** Le principe des kits et les conditions de la commande groupée seront expliqués à tous, avec un temps d'échanges possible avec SOLARCOOP
- **Avant le 7 mars :** saisie directe des commandes par chacun des participants sur le site de Solarcoop. Un code promo spécial sera adressé aux participants.
- **25 et 26 avril 2025 :** distribution des kits sur les deux sites de livraison : Lapoutrolle et Muttersholz

Pour participer au webinaire, il faut vous inscrire en envoyant un mail à :

- pour la vallée de la Weiss : groupeage.cvweiss@outlook.com
- pour la zone Centr'Alsace : centralsace@gmail.com

Vous recevrez un lien de communication qui vous sera envoyé quelques jours avant le webinaire.

Pour voir les kits, chacun peut se rendre sur le site de Solarcoop : www.solarcoop.fr

Quelques exemples de réalisation :



ANIMAUX DOMESTIQUES : infection et divagation

La maladie d'Aujeszky (ou pseudorage) touche actuellement les sangliers qui sont des porteurs sains. Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme mais est mortelle pour les chiens. C'est une infection virale dont le chien est contaminé par l'ingestion de la viande contaminée, le contact direct avec des animaux, contact avec des surfaces contaminées. Cette maladie est intransmissible entre un chien atteint et un autre chien. La cuisson à cœur de la viande désactive le virus. Un vaccin existe.

Nous vous recommandons d'être vigilant lors de vos sorties avec vos chiens et vous rappelons que la tenue en laisse obligatoire sur la commune est un moyen de prévention de la contraction de la maladie.



DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES : SOYEZ VIGILANTS !

La divagation des chiens représente un danger tant pour les personnes que pour les autres animaux domestiques !

Conformément à l'article L211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur la voie publique, dans les champs, les récoltes et les bois, à l'exception des chiens de chasse et des chiens accompagnant les troupeaux quand ils sont utilisés sous la surveillance directe et immédiate de leurs maîtres et que ces derniers en ont une parfaite maîtrise.

De son côté, le chat est considéré en divagation s'il est trouvé sans identification (tatouage ou puce électronique) éloigné de plus de 200 mètres de toute habitation ou de plus d'un kilomètre de son domicile et non surveillé par son maître.

Par ailleurs, le propriétaire est responsable des dégâts éventuels occasionnés par son animal de compagnie. Si, pendant sa période de divagation, votre chien ou chat a saccagé des cultures, un poulailler ou n'importe quelle propriété d'autrui, s'il a blessé une personne ou provoqué un accident, vous serez légalement et financièrement responsable.

Merci ...

A VENIR AU BONHOMME :



D'autres animations à venir :

- * Un **concours de belote** organisé par l'association des Joyeux Montagnards se déroulera le **samedi 12 avril**.
- ◆ **Le Nettoyage de Printemps**, organisé par l'association Les Truites du Bonhomme, en avril.
- ◆ **La Journée Citoyenne**, prévue fin mai
- ◆ La **fête de la musique**, organisée par le Comité des fêtes, se déroulera le samedi **14 Juin**.
- ◆ La fête champêtre « **Oh les Welches** », aura lieu le **10 Août**.
- ◆ Et tous les **lundis de l'été**, le traditionnel « **Marché Montagnard** »

Plus d'informations dans un prochain numéro !